

**RECTIFICATIF DU 21 OCTOBRE 2024**  
**AU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°20**  
**DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2024 17 H 30**

Contrairement à ce qui est indiqué au point 9°) **relatif au renouvellement du Conseil d'Administration (CA)**, le vote pour l'élection des membres du CA ne pourra pas s'effectuer à main levée.

En effet, après vérification des statuts, ceux-ci indiquent en **page 2 ; article 7** "*Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, à la validation éventuelle du mandat des membres cooptés depuis la dernière Assemblée, et ensuite, si c'est une année d'élective, à l'élection à bulletin secret, des membres du Conseil d'Administration.*"

Le vote s'effectuera donc à bulletin secret.

La Secrétaire,



Alice BRUN

Le Président,



Michel CAUVIN